

outillage spécial que les usines canadiennes ne peuvent consentir à adopter avant d'avoir l'assurance complète d'une exportation importante et suivie, et sans être exposées en aucune façon à voir leurs consignations subir des délais regrettables.

Il n'y a pas de doute que les usines françaises désireuses de s'approvisionner au Canada pour leur pulpe interviendront de telle sorte auprès des industriels canadiens et auprès de l'administration des douanes françaises qu'un mouvement important en résultera pour le plus grand profit de toutes les parties intéressées.

L'industrie de la pulpe au Canada devrait attirer l'attention des capitalistes français à la recherche de placements, qui à de certaines conditions peuvent être avantageux. Sous le bénéfice de mesures de protection sérieuses, un des seuls moyens pour de grands établissements français, fabriquant la pulpe et voulant s'approvisionner au Canada, est de suivre l'exemple des Américains. Ils devront obtenir du gouvernement la concession des "limites" disponibles et créer, dans ce pays des usines du genre de celles qui s'établissent chaque jour à l'aide de capitaux étrangers.

L'ouvrier canadien y trouverait de bons salaires et l'industrie nationale ne pourrait que profiter de cette mise de capitaux.

Entre autres Sociétés étrangères pour la fabrication de la pulpe, il faut signaler une société belge "Belgo Canadian Pulp Company," qui vient de se former au capital de 3,000,000 de francs, pour la fabrication de la pâte de bois pour la fabrication du papier, dont les usines, qui se trouvent à Shawinigan (Province de Québec), ont, à ce qu'on assure, un rendement de 100 tonnes par jour — GABRIEL HOSTACHY,

*Titulaire d'une Bourse*

*commerciale à l'étranger.*

## GRAND SUCCES

La maison de reliure Ed. Léveillé & Cie, si avantageusement connue du public, avait exposé une quantité de spécimens de ses ouvrages à l'Exposition de Paris, et le jury de cette Exposition vient de lui accorder une médaille d'argent, en récompense de la valeur artistique de ses exhibits.

C'est la seule maison canadienne de reliure, qui ait obtenu cette haute distinction; nous la félicitons cordialement de ce succès, qui fait honneur à nos industries nationales.

## L'INTERET SUR LES DEPOTS D'EPARGNE

Une lettre adressée à la Chambre de Commerce a fait l'objet, à la réunion de la semaine dernière, d'une étude ou plutôt d'une discussion assez complète sur la question du taux d'intérêt fixé par l'Association des Banquiers sur les dépôts d'épargne.

Voici les faits: Un commerçant écrit à la Chambre de Commerce et explique qu'autrefois les banques d'épargne payaient un intérêt de 4 p. c. sur les dépôts. Quand le gouvernement de la confédération créa des caisses d'épargnes gouvernementales, il accorda aux déposants 3½ p. c. d'intérêt, taux auquel il pouvait emprunter. Les banques, à l'imitation des caisses d'épargne, ne payèrent plus que 3½ p. c. aux déposants, puis deux ans après abaissèrent encore ce taux. La lettre se plaint que les ouvriers et autres déposants souffrent de cette réduction d'intérêt et que les banques prêtent aux marchands à 6 et même à 8 p. c. l'argent qu'elles obtiennent à 2½ et à 2¾ p. c.

Cette lettre a fait l'objet d'une discussion, comme nous l'avons dit, à la Chambre de Commerce et un comité a été nommé pour étudier la question et faire rapport.

A quelles conclusions le comité en arrivera-t-il; nous ne pouvons le présumer, mais ce qui est certain c'est que l'étude à laquelle il va se livrer comporte bien des points qu'il ne faut pas perdre de vue.

Nous allons en examiner un certain nombre qui suffiront à montrer combien est complexe la question soulevée par une simple lettre dont la teneur est complète dans l'exposé que nous en avons fait ci-dessus.

On écartera d'abord l'idée que la banque peut payer aux déposants le même taux d'intérêt que celui qu'elle demande à ses emprunteurs.

La question se simplifie déjà et devient: A quel taux d'intérêt la banque peut-elle ou doit-elle emprunter quand elle prête ces mêmes fonds à 6, 7 ou 8 pour cent au commerce?

A la lecture, cette question paraît très simple, mais à l'examen on la voit excessivement compliquée.

En effet, il faut se demander:

1o Tous les fonds provenant des dépôts du public sont-ils placés par les banques à des taux aussi élevés qu'on le prétendrait?

Le dernier rapport des banques (mars 1901) nous montre que les

banques incorporées avaient les fonds improductifs suivants:

Espèces.....	\$ 11,649,548
Billets fédéraux.....	20,176,628
Dépôt au gouvernement	2,402,973

\$34,229,144

et des obligations, actions ou débetures pour un montant de \$51,167,955.

Ces placements sont nécessaires, nos lecteurs le savent, et ils ne rapportent guère plus que 3½ p. c. l'un dans l'autre.

Ainsi, on voit déjà 34 millions improductifs et 51 millions ne rapportant guère plus que le taux d'intérêt payé aux déposants.

Les dépôts du public s'élèvent au 31 mars à 300 millions en chiffres ronds, voilà donc plus de 28 p. c. des dépôts à éliminer comme laissant aux banques des bénéfices.

Donc tous les dépôts ne sont pas une source de profit pour les banques.

2o Les fonds prêtés au commerce par les banques ne sont-ils pas risqués, en partie du moins, pour les banques?

Le déposant, sauf des cas fortuits comme on en a déjà vu, n'est pas exposé à subir la perte de son argent et c'est précisément parce que le public sait qu'il recevra son argent, au moment où il le voudra, qu'il dépose son argent à un intérêt médiocre dans nos institutions financières plutôt que de le prêter ailleurs à plus gros intérêt, avec risque de le perdre.

Les pertes quand l'emprunteur ne paie pas sont subies par la banque et non par le déposant. Il y a sécurité pour lui.

Donc, il faut également tenir compte dans le calcul de la différence d'intérêt des pertes auxquelles sont exposées et que subissent les banques.

3o N'en coûte-t-il rien aux banques pour administrer les fonds des déposants?

Il faut que les banques fassent une différence entre l'intérêt qu'elles paient et celui qu'elles reçoivent pour rétribuer le personnel, payer le loyer l'éclairage, le chauffage, les frais de papeterie, etc.

Nous pourrions pousser plus loin les questions, mais il nous semble que ces trois premières suffisent pour démontrer qu'il est difficile de se prononcer, comme le voudrait certain public, sur ce que devrait être un taux satisfaisant d'intérêt à payer sur les dépôts, satisfaisant pour le public et à son point de vue, entendons-nous bien.

Nous comprendrions qu'on puisse